

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 27 (1956)

**Heft:** 12

**Artikel:** Le Jura bernois et ses écoles secondaires

**Autor:** Simon, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824838>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Jura bernois et ses écoles secondaires

Lors du récent congrès de la Société pédagogique jurassienne, M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires, présenta un rapport fort substantiel et fort documenté sur le passage de l'école primaire à l'école secondaire. Nombreux y sont les aperçus et multiples les instructions qui mériteraient une audience plus large que celle des seuls pédagogues.

La vie scolaire et ses problèmes intéressent de plus en plus un public d'amis et de parents. C'est souvent heureux ; parfois décevant. Décevant dans la mesure où ces problèmes sont abordés sans réelle objectivité, sans souci des réalités. Mais ceci ne concerne pas notre propos d'aujourd'hui.

Nos intentions ?

Présenter en un sobre **panorama** les collèges jurassiens actuels. Il est bon quelquefois de recenser ses forces.

## Revalorisons l'école primaire

On peut affirmer que, depuis quelques années notamment, l'enseignement secondaire jouit en Suisse d'un prestige sans cesse accru. Cet état de fait, s'il témoigne peut-être d'un louable désir de culture et d'un honnête besoin de progrès, décèle en revanche une injustice et un danger : l'école primaire « gratuite et obligatoire » se voit injustement, par lui, reléguée au rang de parente pauvre. Le tri fatidique étant fait, ne végètent plus, semble-t-on penser, dans ses écoles résignées et inopérantes, que des éléments sans avenir.

Cette opinion nous paraît même être parfois (rarement il est vrai), celle d'un corps enseignant désabusé.

C'est une erreur. Et une erreur qui porte préjudice aux deux écoles.

L'école primaire, telle qu'elle est constituée chez nous, doit conserver tout son prestige et sa valeur, doit rester fière de ses réalisations et désireuse de les maintenir. Sa revalorisation (dans l'opinion publique entière) doit être entreprise sans retard. Et il importe que la presse, les rapports officiels, l'école elle-même fassent état, le plus souvent possible, des succès professionnels et des réussites sociales obtenus par ses ressortissants.

Nous avons entendu trop souvent, à la veille d'examens d'entrée au collège, cette exhortation de mère aux abois : « Mon pauvre enfant, tu dois réussir ces épreuves, sinon tu seras malheureux toute ta vie ».

De tels excès s'entendent chaque année, dans l'antichambre de chacune de nos écoles secondaires. L'examen d'entrée au collège prend à ce point d'importance que les épreuves précédant l'obtention du bachot, voire d'un grade universitaire font figure, à ses côtés, de formalités insignifiantes.

Et nous n'exagérons qu'à peine.

Nous ne voudrions plus subir, par ailleurs, l'ostracisme systématique de chefs d'entreprise qui se refusent à engager comme apprentis des jeunes gens issus de l'école primaire.

Cela est pis qu'une injustice, c'est une faute.

### A quoi vise l'enseignement secondaire ?

En quoi doit-il se différencier de l'enseignement primaire ?

L'article 16 de la loi, actuellement en préparation, le précise :

*« Elle (l'école secondaire) a pour mission de seconder la famille dans l'éducation des enfants.*

*A ce titre, elle participe à la formation du caractère, au développement de l'intelligence et des qualités de cœur de la jeunesse qui lui est confiée ; elle lui inculque des connaissances, éveille ses aptitudes et favorise son développement physique.*

*L'éducation donnée à l'école doit contribuer à susciter chez l'enfant le respect de Dieu et à former sa volonté dans un sens chrétien, pour qu'il prenne conscience des devoirs qui lui incombent vis-à-vis de ses semblables.*

*En sa qualité d'école populaire supérieure, l'école secondaire doit en particulier, par un enseignement complet, donner aux enfants qui en ont les capacités une formation devant leur permettre plus tard, avec des facilités accrues, le choix d'une profession.*

*L'école secondaire prépare en outre les élèves doués à l'admission dans d'autres écoles moyennes, ainsi que dans des écoles professionnelles. »*

Ces dernières intentions ne peuvent s'accomplir, et ne pourront se réaliser dans le futur, que si l'école secondaire est réellement réservée aux enfants scolairement les plus doués.

L'école primaire se réservant un champ d'action tout aussi efficace, mais inscrit dans le cadre d'un programme plus réaliste, plus expérimental et souvent plus vivant.

### Une sélection est nécessaire

L'école secondaire ne peut remplir réellement sa mission qu'appuyée sur une sélection relativement sévère des élèves qui lui sont confiés.

L'expérience prouve que ceux-ci ne devraient jamais représenter plus du 40 % des élèves primaires du même âge. Au même titre que le 40 % seulement de nos élèves secondaires sont susceptibles de poursuivre leurs études.

Ces données permettent d'établir que 6 à 7 élèves peuvent entrer chaque année à l'école secondaire, pour une population de 1000 habitants.

Il s'ensuit qu'« une école à trois classes doit disposer d'une base de recrutement de 2000 habitants, tandis qu'une école à cinq classes s'appuiera sur une population de 3000 à 4000 âmes ».<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le passage de l'École primaire à l'École secondaire, rapport présenté par Henri Liechti, Dr ès sciences, inspecteur des écoles secondaires du Jura, au XXVII<sup>e</sup> Congrès de la Société pédagogique jurassienne. Porrentruy, 7-8 juillet 1956.

Nos écoles secondaires doivent en outre viser à devenir des écoles complètes, c'est-à-dire écoles à cinq classes. Un éparpillement de collèges à 2 ou 3 classes, s'il est inévitable en régions géographiquement isolées, ne peut être conseillé du point de vue purement pédagogique. L'enseignement qui s'y donne ne peut être que fragmentaire, la réunion des classes y provoque une perte de temps, les enseignants peuvent plus difficilement s'y spécialiser et l'étude des langues vivantes ou mortes y est sans cesse partiellement négligée.

Il importe également que nos classes secondaires soient ouvertes à tous les enfants capables de suivre cet enseignement. La situation financière des parents ne devrait jamais être un facteur d'abstention, comme ne devrait l'être l'éloignement du collège. La Direction de l'Instruction publique s'est, du reste, préoccupée de ce problème, puisqu'elle octroie, année après année, aux futurs étudiants, des bourses d'études accordées dès la 8<sup>e</sup> année.

Les écoles jurassiennes reçurent à ce titre plus de 13.000 fr. en 1955 et ceci, sans que soient comprises les bourses réservées aux étudiants de l'école cantonale de Porrentruy (21.000 fr. pour la même année).

### Statistique

Ces quelques considérations acquises, il n'est pas inutile de nous ouvrir un peu aux clartés de la statistique. L'effectif de nos cohortes d'élèves s'accroît chaque année. Il nécessitera, dans les lustres futurs, la création de nombreuses nouvelles classes. 60.000 enfants suisses quittaient, en 1955, l'enseignement obligatoire. Ils seront 80.000, pour le moins, dans 4 ans. Augmentation : 33 %.

61.689 élèves du canton de Berne, primaires et secondaires, suivaient en 1955 les classes de la 5<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup>. Moyenne par année d'âge : 12.338. La même proportion exigerait de trouver 49.352 élèves de 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup>. Or il en est 59.284.<sup>1</sup>

Méditons également les chiffres présentés ci-après sans commentaires :

#### Nombre de localités bernoises :

de langue allemande	de langue française
660	171

#### Nombre de classes primaires :

de langue allemande	de langue française
2835	556
de l'effectif total	
83,6 %	16,3 %

<sup>1</sup> Rapport sur la gestion de la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne pendant l'année 1955.

Elèves des classes primaires :

de langue allemande		de langue française	
Garçons	Filles	Garçons	Filles
50.830	49.822	7439	7279
Total		Total	
100.652		14.718	
= 87,2 %		= 12,7 %	

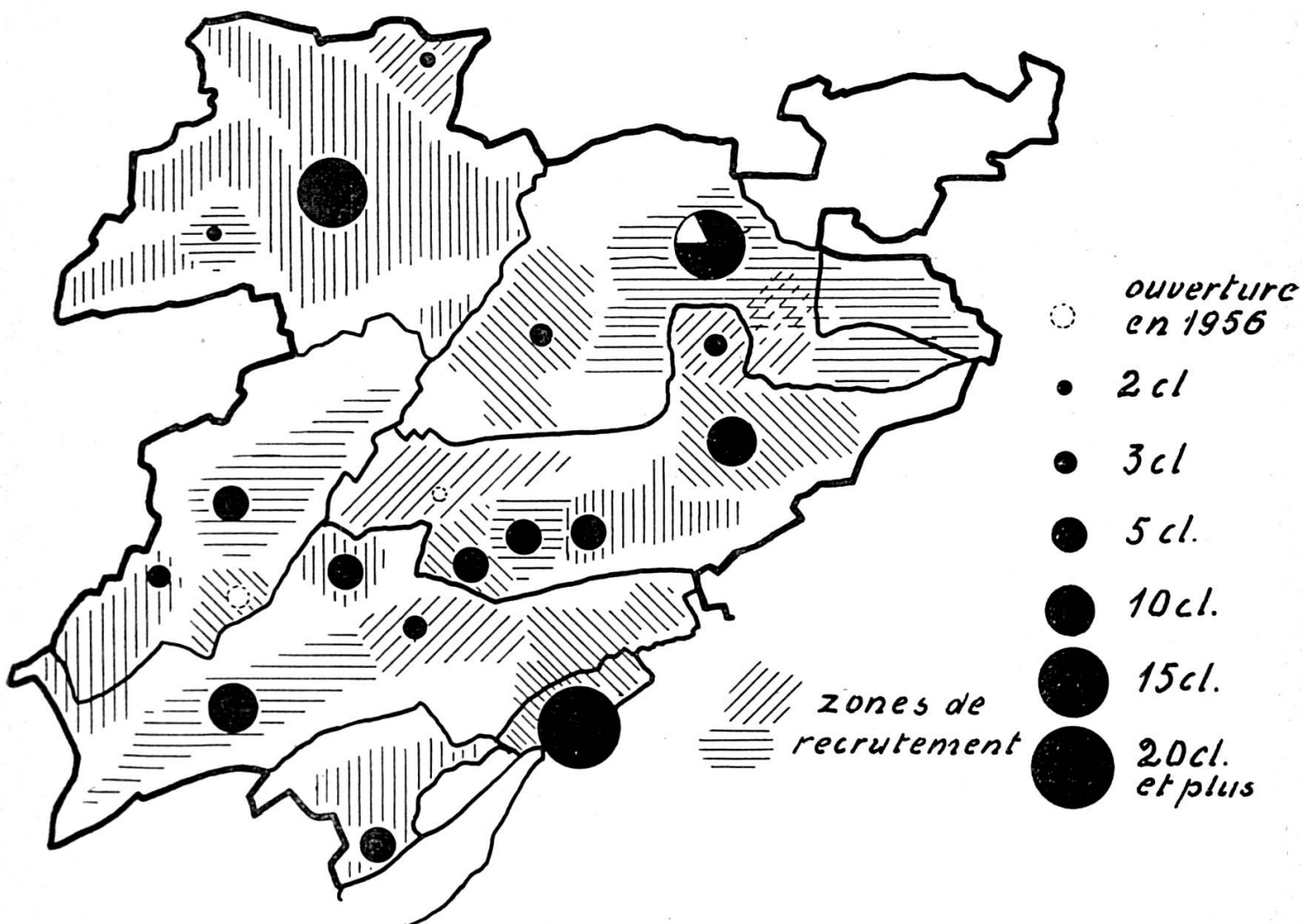
Nombre d'écoles secondaires :

de langue allemande	de langue française
119	20
85,6 %	14,3 %
de l'effectif total	

Elèves suivant l'enseignement secondaire :

de langue allemande		de langue française	
Garçons	Filles	Garçons	Filles
8939	8601	1401	1380
Total		Total	
17.540		2781	
= 86,3 %		= 13,6 %	

Le Jura romand et ses 20 écoles secondaires



Le Jura bernois de langue française compte actuellement 20 collèges secondaires répartis dans 18 communes. Nous avons emprunté à l'étude de M. H. Liechti le cliché évocateur qui les présente. Le voici. Il convient d'y apporter une modification : l'école secondaire de la Courtine vient d'entrer en activité et son bâtiment est inauguré. Deux seules localités jurassiennes possèdent encore des collèges différents pour garçons et fillettes : Bienne et Porrentruy. Le Progymnase de Delémont et l'Ecole secondaire de la même localité ont en effet fusionné ce printemps pour des raisons pratiques et pédagogiques : tendance partout désirée de développer l'enseignement mixte.

Le tableau ci-dessous éclairera encore notre curiosité :

	Localité	Nombre de classes	Population approximative	Admissions % de l'éc. prim.	Remarques
3	Bellelay*	2	2150	35	* Ecole communautaire de la Courtine. Localités de : Lajoux, Les Genevez, Saicourt, Sornetan, Monible, Châtelat.
	Bonfol	2	1050	65	
	Chevèvez	2	900	87	
4	Bassecourt	3	1700	44	
	Corgémont	3	1300	35	
	Courrendlin	3	2200	40	
	Noirmont	3	1500	47	
7	Malleray*	5	4600	35	* Ecole communautaire du Bas de la Vallée. Localités de : Malleray, Bévilard, Court, Sorvilier, Champoz.
	La Neuveville	5	2700	53	
	Porrentruy	5	—	48	
	éc. sec.				
	Reconvilier	5	2400	50	
	Saignelégier	5	1500	77	
	Tavannes	5	3700	44	
Tramelan	5	5600	32		
6	Bienne prog.		16200	50	
	Bienne éc. sec.	10			
	Delémont	ou	8000	39	
	Moutier	davantage	6500	44	
	Porrentruy		6500	48	
	éc. cant.				
	Saint-Imier		6000	39	

Il est à prévoir que ces collèges déjà existants ouvriront dans les très prochaines années une vingtaine de classes supplémentaires. Nécessité imposée par le croissant effectif d'élèves. C'est ainsi que la création d'une nouvelle série de classes est en cours à Delémont et à

Bienne. Que Tramelan médite sa transformation en école à 10 classes. Que Bassecourt et Courrendlin aspirent à devenir des écoles secondaires à 5 classes.

Il peut nous intéresser également de connaître quand furent fondés ces établissements. Voici, par ordre chronologique, le tableau de leur entrée en activité :

Porrentruy	1591 <sup>1</sup>	
Delémont*	1812 <sup>2</sup>	* Ancienne école secondaire des jeunes filles : 1869.
La Neuveville	1846	
Saint-Imier	1860	
Moutier	1870	
Tramelan	1872	
Corgémont	1874	
Bienne éc. sec. j. f.*	1877	
Saignelégier	1878	
Bienne prog.*	1891	* Section française de 2 classes dépendantes de l'école secondaire allemande des jeunes filles, cette école ayant été elle-même ouverte en 1871. L'école secondaire des jeunes filles de langue française ne sera réellement autonome qu'en 1928.
Tavannes	1892	
Bassecourt	1896	
Noirmont	1904	
Reconvilier	1904	
Bonfol	1904	
Chevèze	1905	* 1891 : Fondation du progymnase français. Direction autonome dès 1918.
Malleray	1925	
Courrendlin	1933	
Bellelay	1956	
Les Breuleux	1957	?

A cette liste pourraient s'ajouter les deux écoles secondaires de langue allemande ouvertes à Laufon et à Grellingue.

#### Ecoles supérieures de l'enseignement secondaire :

Nous ne parlons pas, à dessein, des écoles supérieures de l'enseignement secondaire jurassien. Ces établissements feront l'objet d'une étude spéciale que les bulletins de l'ADIJ publieront ultérieurement. Mentionnons toutefois, pour mémoire, l'école cantonale de Porrentruy, les écoles normales de Porrentruy et de Delémont, l'école normale ménagère de Porrentruy, le gymnase français en formation à Bienne, l'école d'horlogerie de Saint-Imier, les écoles supérieures de commerce de La Neuveville et de Delémont, l'école de commerce de Saint-Imier, l'école d'agriculture de Courtemelon, sans parler des écoles privées.

Cette nomenclature nous prouve la vitalité de l'enseignement secondaire jurassien et l'intérêt qu'il suscite.

<sup>1</sup> C'est en effet le 11 octobre 1591 que les Jésuites ouvrirent leurs classes à Porrentruy. Ils y restèrent, dans le bâtiment construit dès 1597, jusqu'au 13 octobre 1773. La bulle de Clément XIV supprimant leur ordre leur interdisait désormais toute activité. L'ancien collège fut fermé en 1791 et remplacé, dès 1796, par une Ecole centrale (décret de la Convention du 18 germinal, An II). Supprimée en 1803, cette Ecole centrale fut remplacée, la même année, par une école secondaire puis, en 1808, par un collège communal. La création de l'Ecole cantonale date de 1856 et son ouverture eut lieu en 1858.

<sup>2</sup> Le collège de Delémont fut en effet fondé à la veille de la campagne de Russie, à la suite d'un Décret Impérial datant du 4 juin 1809. Survivant au régime français, il jouit au début du régime bernois d'un statut spécial, pour devenir école secondaire, de part la loi de 1856.

### Statistique des sorties en 1953, 1954 et 1955

Type d'école	Localités	Gymnases	Ecoles normales	Ecoles de commerce	Ecoles techniques	Instituts divers	% des élèves fréquentant une école supérieure	Apprentissage commercial ou administratif	Apprentissage technique	Apprentissage artisanal	Sans apprentis. (divers)	Totaux	Remarques
Progymnase et écoles à 10 classes	Bienne Prog.	39	4	15	17	—	67	11	13	11	1	111	*) dont 20 dans cl. inf. E. C.
	Delémont Prog.	15	10	15	5	—	53	5	24	6	1	81	
	Moutier	9	12	4	2	4	31	30	23	9	—	93	
	Porrentruy E.C.	39*	4	27	—	1	64	18	15	4	3	111	
	Saint-Imier	12	11	21	13	—	58	23	13	13	10	116	
Ecoles à 5 classes	Malleray	1	4	6	3	4	51	6	5	5	1	35	5 classes depuis 1953
	La Neuveville	4	4	12	9	4	66	7	4	6	5	55	5 classes depuis 1954
	Reconvilier	1	4	3	2	—	27	10	14	3	—	37	
	Saignelégier	4	3	4	5	1	33	10	7	10	7	51	
	Tavannes	7	8	2	6	5	43	14	15	5	5	67	
	Tramelan	3	3	—	3	6	27	22	14	4	—	55	
Ecoles à 2 ou 3 classes	Bassecourt	2	3	3	1	1	31	6	9	5	2	32	2 classes
	Bonfol	—	—	—	—	—	—	4	5	8	—	17	
	Chevèze	—	1	1	—	3	18	3	1	8	11	28	2 classes
	Corgémont	—	1	5	8	1	37	14	4	4	3	40	
	Courrendlin	3	3	9	3	1	42	10	9	8	—	46	
	Le Noirmont	2	3	—	2	—	20	9	16	2	1	35	
Ecoles de filles	Bienne	2	14	16	2	1	36	55	—	8	—	98	
	Delémont	—	6	11	—	—	34	27	—	2	4	50	
	Porrentruy	—	10	2	1	—	27	14	4	8	12	51	
	Totaux	143	118	136	82	32		298	195	129	66	1209	*) resp. 10,1 %
	%	11,8*	9,7	11,2	6,7	2,6	43	24,7	16,1	10,6	5,5	100	

## Que font nos collégiens à leur sortie de scolarité ?

Monsieur l'inspecteur H. Liechti s'en est préoccupé et nous lui empruntons ses conclusions : (voir tableau ci-contre)

La vitalité de l'école secondaire jurassienne et l'estime qui l'entoure, nous les trouvons concrétisées :

- d'abord par le nombre impressionnant de bâtiments nouveaux édifiés ces dernières années,
- ensuite par le souci maintes fois éprouvé de créer encore de nouvelles écoles.

Des bâtiments nouveaux ?

L'école secondaire des jeunes filles de **Bienne** a inauguré le sien en 1952 ; **Delémont**, **Bassecourt** et **Malleray** le leur en 1953. **Moutier**, **Reconvilier**, **Bellelay** ont des écoles plus récentes encore. Un bâtiment nouveau recevra, aux **Breuleux**, le collège futur. Les électeurs de **Tavannes** ont accepté récemment les plans d'une nouvelle construction. Des projets de bâtisses se mûrissent aussi à **Saint-Imier**, **Bonfol**, **Le Noirmont**, peut-être **Courrendlin**.

La Neuveville a transformé amplement l'ancien édifice où Spitteler enseigna.

## Projets nouveaux ?

Il en existe plusieurs et il n'y a de semaine où la presse locale ne s'en fasse l'écho :

Bienne aura, prochainement, des écoles de quartiers.

Corgémont médite une école communautaire qui l'unirait à Cortébert et Sonceboz.

A Courtelary, les études sont faites qui pourraient précéder la fondation d'une école, également communautaire, où seraient intéressées les localités du centre du Vallon.

Dans ce panorama, deux régions nous paraissent insuffisamment pourvues :

En Haute Ajoie, Chevenez qui supporte seul le poids de son école à deux classes devrait pouvoir l'ériger au rang d'école communautaire et par là, amplifier son action.

Le Val-Terbi, dont les élèves s'orientent sur Delémont ou Courrendlin, aurait avantage à créer son école secondaire. Ecole qui s'avérerait rapidement indispensable et à qui une population de 3000 habitants assurerait sans nul doute un effectif suffisant.

Ce sont là vœux réalisables.

Certes l'enseignement coûte cher à nos localités. Il coûte cher à l'Etat. La prochaine suppression de tout écolage, prévue dans la loi nouvelle en préparation, alourdira encore la prestation de certaines communes. Un élève de l'école secondaire, dans un collège ouvert à toutes les disciplines, coûte 1000 fr. par année. Il aura, sa scolarité secondaire terminée, coûté 5000 fr. à la communauté. C'est un capital. Presque un héritage. Et peut-être le plus précieux que l'on puisse lui donner : celui d'une formation solide qu'il saura faire fructifier.

R. SIMON